



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services publics

Question au Gouvernement n° 1695

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, contrairement à ce que prétendent certains, l'Europe telle qu'elle se fabrique à Bruxelles ou à Luxembourg à partir de la seule logique de la concurrence - pas de la concurrence maîtrisée, comme vous le dites - et en dehors des contrôles des citoyens, n'est pas un rempart qui protégerait notre pays des effets négatifs de la mondialisation libérale mais au contraire une espèce de cheval de Troie qui permet la concurrence des salaires entre eux, des territoires entre eux, et qui, nous le voyons bien, détruit peu à peu la cohésion sociale.

Un nouvel exemple concret de ce type de construction - d'autres députés l'ont relevé avant moi - nous est fourni par les attaques portées actuellement contre le service public de l'électricité. Le Conseil européen du 20 juin prochain va examiner à nouveau la proposition de directive qui ouvre ce secteur à la concurrence. Cette proposition de directive et les conséquences de son éventuelle application constituent un risque majeur pour le service public à la française. C'en sera fini de l'égalité; il y aura des clients privilégiés usant de leur volume d'achats au détriment des petits consommateurs et de la péréquation tarifaire; les investissements à long terme seront remis en cause et, avec eux, l'indépendance énergétique de la France au profit du court terme et de la rentabilité immédiate.

Monsieur le ministre, ma double question est simple et directe. Vous y avez déjà répondu en partie. Avez-vous la détermination nécessaire pour préserver le service public à la française ? Mais surtout, au cas où nos partenaires allemands maintiendraient leur position actuelle, le gouvernement français est-il prêt à user de son droit de veto ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, que je remercie d'avance de sa brièveté.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, j'ai déjà donné des éléments de réponse à votre question, sauf sur un point. Si le Gouvernement défend le service public, donc des organisations qui ne sont pas complètement ouvertes à la concurrence, c'est parce qu'il est convaincu que le marché n'est pas en état de satisfaire à lui seul les attentes de nos concitoyens. Le service public, ce n'est pas le statut de l'entreprise. Ce n'est même pas le statut des salariés, même si le Premier ministre a pris l'engagement de le préserver. Le service public, c'est un certain nombre de missions, dont il faut éviter que, par une ouverture à la concurrence généralisée, les plus rentables soient abandonnées au secteur privé, les autres étant réservées aux entreprises publiques. C'est pourquoi nous défendons la notion de service public.

Le service public, c'est l'ensemble des services que le Gouvernement rend quotidiennement à nos concitoyens, en assurant la pérennité et en garantissant la péréquation tarifaire. Cette péréquation tarifaire, monsieur le député, ne peut pas se faire au profit de ceux que vous avez appelés les consommateurs privilégiés et au détriment des consommateurs domestiques. Il est du devoir d'EDF de préserver les intérêts des consommateurs domestiques, donc d'inscrire sa politique tarifaire dans le cadre d'une politique globale de baisse des tarifs, y compris pour les consommateurs domestiques.

Donc je vous réponds clairement: oui, nous défendrons cette conception moderne du service public autour d'une

entreprise publique a 100 p. 100 maitrisee et pouvant s'appuyer sur l'engagement de l'Etat. Nous utiliserons la procedure qui consiste a soumettre la decision concernant la mise en place d'une directive au vote qualifie du conseil des ministres. Mais c'est l'interet d'EDF et du pays qu'il y ait une directive, car s'il n'y en avait pas, un jugement de la Cour de justice risquerait de remettre en cause la securite juridique de cette entreprise, qui a besoin d'etre assuree de l'avenir pour continuer sa mission. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, contrairement a ce que pretendent certains, l'Europe telle qu'elle se fabrique a Bruxelles ou a Luxembourg a partir de la seule logique de la concurrence - pas de la concurrence maitrisee, comme vous le dites - et en dehors des controles des citoyens, n'est pas un rempart qui protegerait notre pays des effets negatifs de la mondialisation liberale mais au contraire une espece de cheval de Troie qui permet la concurrence des salaries entre eux, des territoires entre eux, et qui, nous le voyons bien, detruit peu a peu la cohesion sociale.

Un nouvel exemple concret de ce type de construction - d'autres deputes l'ont releve avant moi - nous est fourni par les attaques portees actuellement contre le service public de l'electricite. Le Conseil europeen du 20 juin prochain va examiner a nouveau la proposition de directive qui ouvre ce secteur a la concurrence. Cette proposition de directive et les consequences de son eventuelle application constituent un risque majeur pour le service public a la francaise. C'en sera fini de l'egalite; il y aura des clients privileges usant de leur volume d'achats au detriment des petits consommateurs et de la perequation tarifaire; les investissements a long terme seront remis en cause et, avec eux, l'independance energetique de la France au profit du court terme et de la rentabilite immediate.

Monsieur le ministre, ma double question est simple et directe. Vous y avez deja repondu en partie. Avez-vous la determination necessaire pour preserver le service public a la francaise ? Mais surtout, au cas ou nos partenaires allemands maintiendraient leur position actuelle, le gouvernement francais est-il pret a user de son droit de veto ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe Republique et Liberte et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, que je remercie d'avance de sa brieve.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, j'ai deja donne des elements de reponse a votre question, sauf sur un point. Si le Gouvernement defend le service public, donc des organisations qui ne sont pas completely ouvertes a la concurrence, c'est parce qu'il est convaincu que le marche n'est pas en etat de satisfaire a lui seul les attentes de nos concitoyens. Le service public, ce n'est pas le statut de l'entreprise. Ce n'est meme pas le statut des salaries, meme si le Premier ministre a pris l'engagement de le preserver. Le service public, c'est un certain nombre de missions, dont il faut eviter que, par une ouverture a la concurrence generalisee, les plus rentables soient abandonnees au secteur prive, les autres etat reservees aux entreprises publiques. C'est pourquoi nous defendons la notion de service public.

Le service public, c'est l'ensemble des services que le Gouvernement rend quotidiennement a nos concitoyens, en assurant la perennite et en garantissant la perequation tarifaire. Cette perequation tarifaire, monsieur le depute, ne peut pas se faire au profit de ceux que vous avez appeles les consommateurs privileges et au detriment des consommateurs domestiques. Il est du devoir d'EDF de preserver les interets des consommateurs domestiques, donc d'inscrire sa politique tarifaire dans le cadre d'une politique globale de baisse des tarifs, y compris pour les consommateurs domestiques.

Donc je vous reponds clairement: oui, nous defendrons cette conception moderne du service public autour d'une entreprise publique a 100 p. 100 maitrisee et pouvant s'appuyer sur l'engagement de l'Etat. Nous utiliserons la procedure qui consiste a soumettre la decision concernant la mise en place d'une directive au vote qualifie du conseil des ministres. Mais c'est l'interet d'EDF et du pays qu'il y ait une directive, car s'il n'y en avait pas, un jugement de la Cour de justice risquerait de remettre en cause la securite juridique de cette entreprise, qui a

besoin d'être assurée de l'avenir pour continuer sa mission. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1695

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3754

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3754

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996